

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 5 mai 2011

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième jour de mai deux mille onze (2011) à 20h15, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 20h15, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous renoncé à l'avis de convocation selon la loi étant donné qu'ils étaient tous présents.

2011-05-115.2 Contrat lot no 2 –Prolongement des services d'aqueduc et d'égouts-Rue du Patrimoine Ouest

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a un projet de prolongement des services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue du Patrimoine ouest;

Attendu que le dit conseil a demandé des soumissions publiques pour le lot 2-servitudes de drainage et postes de pompage;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 25 février dernier;

Attendu que le consortium Cima+/Roche a analysé les documents de soumission déposés;

Attendu que la plus basse soumission était La Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 7 198 234.64\$;

Attendu qu'après étude des soumissions, une erreur de calcul de taxes a été décelée dans la soumission de La Cie Wilfrid Allen Ltée.;

Attendu qu'après vérification, le contenu de l'erreur de calcul ne venait pas compromettre l'octroi du contrat;

Attendu que la soumission la plus basse demeurait La Cie Wilfrid Allen Ltée;

Attendu que le conseil a reçu l'approbation de son règlement d'emprunt en date du 4 novembre 2010;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde le contrat pour le lot no 2 (Prolongement des services d'aqueduc et d'égouts-Rue du Patrimoine Ouest) à La Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 6 728 100.\$ plus taxes soit la somme de 7 664 987.93\$ conditionnellement à la réception des autorisations gouvernementales.

Que ce contrat soit payé à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer le contrat avec La Cie Wilfrid Allen Ltée pour la Municipalité de Cacouna aux conditions énumérées.

2011-05-116.3 Contrat lot no 3 –Reconstruction de la station d'épuration

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a un projet de reconstruction de la station d'épuration;

Attendu que le dit conseil a demandé des soumissions publiques pour le lot 3-reconstruction de la station d'épuration;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 24 mars dernier;

Attendu que le consortium Cima+/Roche a analysé les documents de soumission déposés;

Attendu que la plus basse soumission était Lafontaine Leclerc Inc. au montant de 2 068 276.48\$;

Attendu que le conseil a reçu l'approbation de son règlement d'emprunt en date du 4 novembre 2010;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accorde le contrat pour le lot no 3 (Reconstruction de la station d'épuration) à Lafontaine Leclerc Inc. au montant de 1 815 472\$ plus taxes soit la somme de 2 068 276.48\$. Toutefois cet octroi est conditionnel à la réception des autorisations gouvernementales.

Que ce contrat soit payé à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer le contrat avec Lafontaine Leclerc Inc. pour la Municipalité de Cacouna aux conditions énumérées.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-05-117.4 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20 h 30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
